

su depuis, des trois quarts du ministère jusqu'à huit jours avant la déclaration des hostilités? La nation anglaise ignore l'existence de ce traité; son parlement l'ignorait également; personne n'en connaissait le premier mot. Nous autres, crédules coloniaux du Dominion, de l'Afrique du Sud, de l'Australie, on nous prépara avec adresse durant des années à soutenir avec le sang de nos enfants la défense de cette politique connue seulement de cinq ministres du gouvernement anglais. Est-ce là un de ces précédents qu'il est utile d'adopter dans nos relations avec les nations étrangères, avec le gouvernement impérial lui-même? Je ne le pense pas. Ce peut être un précédent britannique, mais d'où est absent l'honneur britannique.

Imiterons-nous au Canada les manœuvres par lesquelles Lloyd George a supplanté M. Asquith, quoique j'aie pour les capacités politiques et le courage de Lloyd George la plus haute admiration? Ceux qui se font de l'honneur anglais une juste conception nous donneront-ils en exemple une pareille conduite? Que notre très honorable collègue étudie un peu comment les choses se sont passées en Angleterre à ce moment-là et il appréciera l'attitude de son parti dans la province de Québec.

Existe-t-il un député qui voudra soutenir que, dans le jeu des relations des colonies avec l'empire, dont pourrait à quelque moment sortir une guerre désastreuse, il conviendrait d'adopter le coup de la dépêche Churchill, par exemple, lors de l'affaire de Tchanak? Allons-nous, je ne dirai pas imiter, mais encourager de telles manœuvres? Sommes-nous prêts à laisser dire que les Canadiens sont disposés à copier, à admirer et à imiter n'importe quelle décision prise à Londres?

Au moment que la dépêche Churchill fut connue, le 22 décembre 1922, si je ne me trompe, le très honorable chef de l'opposition lança de Toronto ce mot d'ordre: "Ready, aye, ready." Il a depuis sans doute, appris quelque chose d'intéressant au sujet de la fameuse dépêche. S'il avait su que cette dépêche a été envoyée hors la connaissance du ministère des affaires étrangères de la Grande-Bretagne, hors la connaissance de la plupart des ministres, notre très honorable ami n'aurait pas été disposé à dire au nom du peuple canadien "Ready, Aye ready", au premier appel d'un politicien signifiant sa volonté de Londres. Je suis persuadé que notre très honorable collègue n'est pas prêt à soutenir aujourd'hui que nous devrions nous soumettre d'emblée aux exigences de tout le cabinet britannique, encore moins à la moindre volonté, pour ne pas dire au moindre caprice d'une seul ministre de la Grande-Bretagne.

J'arrive au dernier précédent. Mais, j'oubliais... Le très honorable député a prouvé qu'il a changé d'avis; du moins est-ce là le sens qu'on a prêté, dans la province de Québec, à son discours d'Hamilton. D'aucuns affirment que le discours d'Hamilton était motivé par l'élection de Bagot, mais je me refuse à lui attribuer une inspiration aussi mesquine. Je suis d'avis que mon très honorable ami ne veut pas s'abaisser jusque-là.

Une VOIX: Pourquoi en parler alors?

M. BOURASSA: J'en parle parce qu'il y a là une preuve que le très honorable chef de l'opposition s'est enfin orienté dans la bonne voie; et j'espère que tout autre honorable collègue de l'autre côté qui médite un tant soit peu les paroles prononcées à Hamilton par son très honorable chef saura les opposer au discours de Toronto et de la sorte élaborer un programme national pour le parti conservateur.

Le très hon. M. MEIGHEN: L'extrait de mon discours de Toronto cité par mon honorable ami est conceis au point de ne pas donner une juste idée de mes paroles; j'espère qu'il sera moins injuste en ce qui concerne le discours de Hamilton.

M. BOURASSA: Avec plaisir. Je tiens ici un extrait,—je n'ai pas le texte complet.—d'une citation donnée à Toronto, le 7 décembre par l'honorable représentant de St-Laurent-St-Georges (M. Cahan) et reproduite textuellement le lendemain dans le *Montreal Star*.

Le très hon. M. MEIGHEN: Voilà encore qui est trop court pour donner une idée juste du sens de mes paroles.

M. BOURASSA: Eh bien, je crains fort que notre honorable ami n'ait tenu ce jour-là, contrairement à ses habitudes, un langage entortillé. Il se trouvait sans doute dans la situation de l'avocat qui prolonge son plaidoyer dans l'espoir de tirer sa cause au clair, si possible. Je ne puis citer que deux alinéas, mais ils se tiennent assez bien.

Le très hon. M. MEIGHEN: Seulement ils ne donnent pas une idée juste de l'ensemble, et voilà précisément qui explique les difficultés d'un bon nombre de gens, y compris l'honorable député.

M. BOURASSA: J'appréhende que mon très honorable ami n'ait à s'expliquer à fond au sujet de ces deux discours.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je le ferai sans la moindre difficulté.

M. BOURASSA: Je veux être tout à fait juste. Suis-je injuste quand j'affirme qu'en